



« Les Castellous »

8 allée des Magnolias

44350 Guérande

[multiaccueil@ville-guerande.fr](mailto:multiaccueil@ville-guerande.fr)

02.40.62.04.44

Maison de la famille 02.40.15.10.50

## Projet d'établissement.

### Crèche Les Castellous



## **INTRODUCTION.**

L'article L.214-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que :

« Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant :

- Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuent à l'éducation de enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Ce projet d'établissement présente les conditions d'accueil des enfants à la crèche Les Castellous. Il précise les grands axes éducatifs mis en place pour proposer aux familles un accueil de qualité, selon la charte nationale du jeune enfant (cf annexe).

# **1 – PROJET D’ACCUEIL**

Le projet d'accueil présente les prestations d'accueil proposées et détaille les dispositions prises pour l'accueil inclusif. Il intègre également une description des compétences professionnelles mobilisées, ainsi que des actions menées en matière d'analyse de pratiques et de formation.

La crèche « Les Castellous » est un EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants fonctionnant sur le mode « multi-accueil ») géré par la Ville de Guérande afin de répondre aux besoins en matière d'accueil (régulier, occasionnel ou d'urgence) des jeunes enfants.

Les enfants sont accueillis à partir de 10 semaines et jusqu'à l'âge du début de l'instruction obligatoire (obligatoire l'année des 3 ans de l'enfant), au sein de 2 sections en âges mélangés (dit fonctionnement en « petite famille ») avec un taux d'encadrement d'1 adulte pour 6 enfants.

## **Multi-accueil LES CASTELLOUS**

8 allée des Magnolias

44350 Guérande

02.40.62.04.44

creche@ville-guerande.fr

La CAF apporte son soutien financier à l'établissement avec un fonctionnement en mode PSU (Prestation de Service Unique) versée directement au gestionnaire.

### **1.1 Les prestations d'accueil.**

L'établissement est agréé par le Président du Conseil Départemental, selon la réglementation en vigueur, pour :

\* 40 enfants accueillis simultanément de septembre à juillet inclus (28 places d'accueil régulier / 4 places d'accueil occasionnel en journée + 8 autres le matin et l'après-midi) avec une variation du nombre de places en cours de journée en fonction du taux d'encadrement.

\* 24 enfants accueillis simultanément en août.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

L'établissement est fermé une semaine chaque année durant les vacances scolaires de décembre, ainsi que 4 journées par an pour le travail pédagogique de l'équipe. Les jours fériés sont des jours de fermeture (ainsi que des ponts éventuels selon décision de la collectivité).

Les parents sont informés des dates de fermetures par voie d'affichage au moins 1 mois à l'avance.

En cas de force majeure ou situation imprévisible, l'établissement peut également connaître des fermetures exceptionnelles.

#### L'accueil régulier.

L'accueil régulier est soumis à l'attribution d'une place lors d'un passage en Commission d'attribution, gérée par le Relais Petite Enfance de la ville, en tant que Guichet Unique des modes d'accueil pour les jeunes enfants. Il concerne les enfants qui fréquentent l'établissement selon des jours et des créneaux récurrents et connus à l'avance. Les présences sont définies à partir du contrat établi avec la famille, à temps complet ou partiel (1 à 5 jours/semaine), en fonction des horaires d'ouverture de la structure entre 7h30 et 18h30.

Le contrat d'accueil est signé pour une durée de 1 an maximum et renouvelé chaque année, au mois de septembre jusqu'à l'âge de l'instruction obligatoire.

#### L'accueil occasionnel.

L'accueil occasionnel est ponctuel, soumis à réservation préalable par les familles. Il est possible entre 8h45 et 18h00 pour les places en journée, entre 8h45 et 12h00 pour les matinées et entre 13h30 et 18h00 pour les après-midis.

Il s'agit des horaires maximums possible, les réservations se faisant, à la volonté des familles, entre ces créneaux et en fonction des possibilités de la structure.

L'accueil occasionnel est géré directement par la crèche.

#### L'accueil d'urgence.

L'accueil d'urgence est exceptionnel et limité dans le temps afin de répondre à une demande à caractère imprévisible et immédiat. La directrice se réserve le droit d'apprécier le caractère urgent de la situation. Cet accueil n'est possible qu'en fonction des places disponibles (maximum 2 places).

### **1.2 L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique.**

Comme le prévoit l'article R2324-17 Code de la Santé publique, modifié par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil non permanent de jeunes enfants, la crèche « Les Castellous » offre, « avec le concours du Référent Santé et Accueil Inclusif, un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ».

Afin de permettre cet accueil pour tous la structure offre :

- Des locaux de plain-pied.
- Une équipe pluridisciplinaire, diplômée et qualifiée, bénéficiant de temps de formations et d'analyse de la pratique permettant de penser et adapter la prise en charge et l'intégration des enfants y compris les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique.
- La présence d'une infirmière exerçant les missions de R.S.A.I (Référente Santé et Accueil Inclusif). En effet, conformément à l'article R2324-39 du code de la santé publique, modifié par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021-art. 7, le concours de cette professionnelle permet de « veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de

santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ». Cette participation se déploie à l'échelle des équipes, de la direction et des familles afin d'informer et sensibiliser en matière d'accueil inclusif.

Chaque situation sera évaluée individuellement avec la Direction, la R.S.A.I, la famille et le médecin de celle-ci, en veillant à ce que :

- Le handicap soit compatible avec la vie de la structure (y compris l'agencement des locaux, le nombre et la qualification des professionnels, le matériel spécifique nécessaire).
- L'accueil soit co-construit, entre la famille, la structure et les personnels médicaux et paramédicaux, au besoin par l'instauration d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) ou d'un P.A.P (Projet d'Accueil Personnalisé). Ces protocoles permettent de formaliser l'administration de traitements médicamenteux, les adaptations de prises en charge ou l'installation de matériel thérapeutique par exemple.
- En accord avec la famille, un travail en concertation puisse être mis en place avec les personnels médicaux et paramédicaux qui prennent en charge l'enfant (médecins, psychologues, psychomotriciens, kinésithérapeutes, orthophonistes...) afin d'assurer une cohérence dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Par ses observations, l'équipe veillera à proposer un accueil adapté en fonction des besoins de l'enfant et de ses parents. En repérant les difficultés éventuelles, les évolutions, progressions, capacités et en associant la famille à ces observations, l'accompagnement proposé pourra évoluer, être adapté afin de s'ajuster au mieux aux besoins de l'enfant.

### **1.3 Compétences professionnelles mobilisées.**

L'article R2324-38 du Code la Santé Publique prévoit que « les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, du concours d'une équipe pluridisciplinaire composées de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, social, sanitaire, éducatif et culturel ».

#### **L'équipe, les intervenants, les stagiaires et apprentis.**

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 17 agents :

*\* 1 directrice, éducatrice de jeunes enfants / 1 E.T.P (équivalent temps plein) :*

- Elle assure la direction de la structure, sa gestion quotidienne, administrative et budgétaire.
- Elle veille au respect du règlement de fonctionnement.
- En lien avec les éducatrices de jeunes enfants et l'équipe pédagogique, elle élabore le projet éducatif et veille à sa mise en application.

*\* 1 directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants / 1 E.T.P :*

- Elle assure un lien direct avec les équipes d'animation.

- En l'absence de la directrice, elle assure la continuité de direction de la structure.
- Elle assure également les missions d'éducatrice de jeunes enfants listées ci-dessous.

*\* 1 éducatrice de jeunes enfants / 1 ETP :*

- En collaboration avec l'équipe, elle accueille et accompagne les familles et contribue à l'éveil et à la socialisation des enfants, dans le respect de leur rythme et de leur développement.
- Elle est référente pédagogique de la section.
- Elle assure une mission de prévention.

*\* 1 infirmière, référente santé et accueil inclusif / 0,45 E.T.P (dont 40h annuelles de missions RSAI) :*

- Elle assure le suivi sanitaire des enfants, ainsi que l'administration des traitements et la mise en place des protocoles médicaux.
- Elle informe et sensibilise la direction, les équipes, les familles. Elle assure une mission de prévention.
- En lien avec la direction et les équipes, elle veille à la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'accueil, au bien-être et au respect des besoins de chacun, y compris les enfants porteurs de handicap ou souffrant d'une maladie chronique.

*\* 1 secrétaire :*

- Elle assure l'accueil physique et téléphonique des familles et du public, le suivi des courriers, dossiers, contrats et inscriptions, la facturation et réception des paiements.

*\* 1 cuisinière :*

- Elle propose des repas équilibrés et adaptés aux enfants en respectant le plan de maîtrise sanitaire et les normes d'hygiène en vigueur.

*\* 2 agents d'entretien :*

- Elles assurent l'entretien des locaux, du matériel et du linge dans le respect des normes d'hygiène.

*\* 4 auxiliaires de puériculture / 4 E.T.P :*

- Elles accueillent les familles et les enfants en veillant à leur sécurité physique et affective, dans le respect de leur rythme et de leur développement.
- Elles veillent à apporter les soins nécessaires au bien-être des enfants.

*\* 5 animatrices petite enfance, accompagnantes éducatives / 4,80 E.T.P :*

- Elles accueillent les familles et les enfants en veillant à leur sécurité physique et affective, dans le respect de leur rythme et de leur développement.
- Elles veillent à proposer un environnement d'accueil agréable et adapté.

*\* Des remplaçant(e)s (animatrices petite enfance ou auxiliaires de puériculture).*

La crèche accueille également des intervenants extérieurs afin de proposer une ouverture sociale, éducative, sportive et culturelle : bibliothécaire, ludothécaire, animateur sportif.

La culture, permettant de mieux appréhender notre environnement, est un fil conducteur par lequel se travaille la cohésion entre les générations, l'acceptation de la différence et le respect de l'autre. Ainsi, la culture est une base de construction de la citoyenneté.

Soucieuse de participer activement à la formation des futurs professionnels, la municipalité de Guérande et la direction de la crèche travaillent en étroite collaboration avec les établissements et organismes formant aux métiers du secteur sanitaire et social. Ainsi, des stagiaires sont régulièrement accueillis au sein de l'équipe, sous condition d'avoir mis en place une convention de stage. Ils sont accompagnés et encadrés durant leur stage par des membres de l'équipe, sous la responsabilité de la directrice.

Les stagiaires ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel, ils sont en situation d'observateurs et / ou d'apprenants. Ils sont soumis, au même titre que l'ensemble des agents, au respect des protocoles en place au sein de l'établissement.

### **Le travail d'équipe.**

La qualité de l'accueil des enfants et de leur famille est une mission essentielle de l'équipe. La direction est à l'écoute des besoins des parents afin de les orienter et les informer. L'équipe pluridisciplinaire accueille dans le respect du projet éducatif.

Afin de travailler cet accueil, l'équipe bénéficie, toutes les 3 semaines, en dehors de la présence des enfants, de temps de réunions (1h45), de 4 journées pédagogiques dans l'année, ainsi que de 10h d'analyse de la pratique par an.

### **Les réunions.**

Elles se déroulent avec l'équipe pédagogique et la direction. Elles permettent d'échanger concernant les accueils quotidiens des enfants et des familles, les projets en cours, la vie de la crèche... Elles sont nécessaires à la prise de recul et à la réflexion afin d'adapter les positionnements professionnels.

Ces réunions n'impactent pas le fonctionnement habituel de la structure et n'occasionnent pas de fermeture.

### **Les journées pédagogiques.**

Elles sont essentielles au bon fonctionnement de la structure en permettant à l'ensemble du personnel de réfléchir sur les pratiques professionnelles et leurs impacts sur l'accueil des enfants et des familles.

Les thèmes abordés lors de ces journées sont définis en fonction des envies et besoins des équipes et/ou de la direction. Elles peuvent aussi être l'occasion de bénéficier de formations collectives afin de développer les connaissances professionnelles, de repenser les pratiques ou dans le but de mettre en place de nouveaux projets.

Il s'agit de journées de travail se déroulant en dehors de la présence des enfants. La structure est donc fermée à cette occasion. Les familles sont informées en avance des dates de ces fermetures.

### L'analyse de la pratique.

L'analyse de la pratique est essentielle au travail de réflexion de l'équipe pédagogique. Elle est animée par un psychologue, intervenant extérieur à la structure, en dehors de la présence des enfants. Ces réunions n'impactent pas le fonctionnement habituel de la structure et n'occasionnent pas de fermeture.

Ces temps permettent de questionner certaines situations observées. L'animateur y guide la réflexion de l'équipe. Ainsi, ces analyses participent à la mission de prévention des professionnels petite enfance.

Afin que l'ensemble des professionnels puissent se saisir librement de ces temps, la directrice n'y est généralement pas présente (sauf situations évoquées particulières) du fait de la fonction hiérarchique qu'elle représente.

Une séance d'analyse de pratique dans l'année est organisée à l'occasion d'une journée pédagogique afin d'évoquer une thématique spécifique définie préalablement par l'équipe. La directrice est présente sur ce temps afin de participer au travail de réflexion autour du sujet choisi.

### **La formation.**

L'équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels issus de différentes formations initiales leur permettant d'exercer dans le secteur de la petite enfance. Cette diversité de connaissances permet une complémentarité des missions afin de proposer un accueil adapté.

La formation continue permet aux professionnels de rester au fait des évolutions, des découvertes récentes dans le domaine de la petite enfance, mais aussi de prendre le temps et le recul nécessaire afin de penser les pratiques.

Pour se faire, l'équipe bénéficie de catalogues de formations proposés par des organismes, notamment par le CNFPT (Centre de Formation Nationale de la Fonction Publique Territoriale) qui a pour vocation de former les agents de la fonction publique. A ce titre, le CNFPT dispose de formations ciblées à destination des professionnels de la petite enfance.

C'est notamment à l'occasion des entretiens annuels que chaque agent peut nommer ses souhaits de formation en fonction de ses besoins. Avec ces informations le service des ressources humaines établit un plan de formation.

La municipalité de Guérande soutient également les initiatives personnelles pour la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

## 2 – PROJET EDUCATIF.

Le projet éducatif exprime les valeurs, les orientations, puis les objectifs et moyens éducatifs que les professionnels vont promouvoir à travers l'accueil, les relations avec les parents et les prises en charge des enfants.

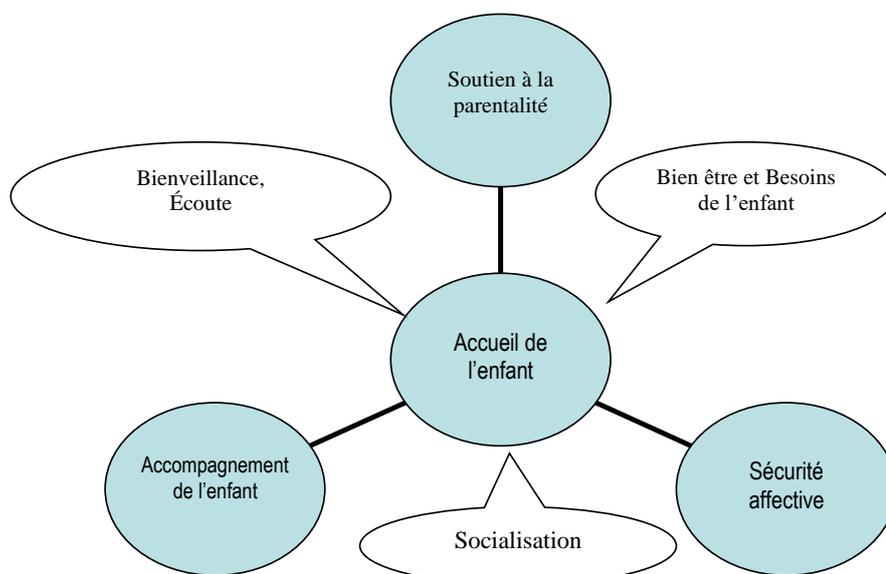
A partir du projet social l'équipe a défini son projet éducatif comme outil de travail traduisant en concepts les valeurs éducatives identifiées ci-dessous.

### Nos valeurs essentielles sont :

- **L'accompagnement de l'enfant vers l'acquisition progressive de l'autonomie**
- **La sécurité affective**
- **Le respect du rythme, de l'individualité, et de l'histoire de l'enfant**
- **Le respect du parent en tant que 1<sup>er</sup> éducateur de son enfant**
- **L'instauration d'un environnement de bienveillance et d'écoute envers les parents et les enfants.**

Pour ce faire chaque professionnel veillera à l'équilibre entre la vie de groupe et la prise en charge individuelle de chaque enfant et ceci à travers un travail d'équipe, en cohérence entre les deux espaces d'accueil.

La crèche Les Castellous est composée de deux sections dites « petites familles » dans lesquelles les enfants sont accueillis en âges mélangés. Les espaces portent le nom de « Petit Bleu » et « Petit Jaune ». Lorsque les portes sont ouvertes entre eux, le partage des relations que cela crée invite à se mélanger pour devenir « Petit Vert ».



## **2.1 L'accueil.**

### **Le 1<sup>er</sup> accueil administratif.**

En dehors de la constitution du dossier d'inscription et de l'élaboration du contrat pour un accueil régulier ou d'urgence, ce temps d'échange permet à la directrice de créer le premier lien avec l'enfant et sa famille.

Il permet aussi de pouvoir évoquer les besoins d'accueil et de prendre en compte les besoins spécifiques des enfants.

### **La familiarisation (adaptation).**

Cette étape est essentielle et conditionne un accueil de qualité tant pour l'enfant que sa famille. Un membre de l'équipe se détache pour leur faire visiter l'espace de vie et expliquer le fonctionnement au quotidien. Ce temps permet au professionnel de connaître les habitudes et le rythme de l'enfant, et de pouvoir planifier l'adaptation en fonction de ses besoins.

Pour les parents, c'est un moment privilégié d'échanges avec l'équipe au cours duquel s'établit une relation de confiance nécessaire au bien-être de l'enfant.

Cette période de familiarisation est mise en place en co-construction entre le professionnel, les parents et l'enfant. La progressivité de cette étape permet de proposer une séparation en douceur à l'enfant et ses parents, sa durée dépend ainsi de chaque situation.

Cette transition est nécessaire afin que l'enfant s'habitue à son nouvel environnement.

Lors des 1<sup>ères</sup> adaptations, l'enfant est présenté aux autres enfants du groupe.

L'équipe respecte du mieux possible les habitudes propres à chacun, dans le contexte de la collectivité.

En retour, les parents seront informés des réactions de l'enfant et pourront téléphoner à la crèche à tout moment de la journée pour avoir des nouvelles de leur enfant et / ou être rassurés.

Le personnel est vigilant sur l'évolution du comportement de l'enfant durant sa présence dans la structure.

### **L'accueil au quotidien.**

#### **L'arrivée de l'enfant :**

Accueillante et bienveillante, l'équipe permet à l'enfant de passer du milieu familial à la vie en collectivité en toute sécurité affective. L'accueil permet à l'équipe de prendre le relais de la famille en garantissant une continuité dans le rythme de l'enfant entre la maison et le multi-accueil.

C'est un moment de communication et d'échanges. Les parents sont invités à accompagner leur enfant jusque dans la salle de jeux. A l'arrivée du parent, le professionnel est parfois assis. Cette position est nécessaire et sécurisante pour les autres enfants déjà présents.

Ce temps d'accueil est primordial pour chaque enfant. C'est pourquoi, il est important que le parent puisse patienter si le professionnel est déjà dans l'échange avec une autre famille. Le professionnel peut inviter le parent à se mettre à sa hauteur pour favoriser cet instant.

Au moment du départ le parent et/ou le professionnel le verbalise à l'enfant, il prend le temps de l'écouter et de le rassurer si besoin.

### Le départ de l'enfant :

C'est un temps de communication et d'échanges entre les professionnels et le parent. Le professionnel se rend disponible et raconte l'essentiel du vécu de l'enfant dans la journée. En fonction de l'enfant, de son âge et de son développement, l'accent ne sera pas mis sur les mêmes éléments lors des transmissions.

Les retrouvailles sont des moments importants qui peuvent être vécus différemment selon l'individualité de chacun. Le professionnel accompagne l'enfant et son parent dans leurs retrouvailles. Il se positionne, si besoin, en soutien dans cet instant de transition.

Que ce soit à l'arrivée ou au départ de l'enfant, le professionnel reste neutre. Ses propos sont adaptés et toujours bienveillants pour l'enfant et son parent.

Par ailleurs, l'arrivée de plusieurs parents en même temps, le soir, est un moment parfois délicat à gérer pour les accueillants dans la mesure où les transmissions sont individuelles et donnent lieu à un échange privilégié. De ce fait, lorsque les fratries sont présentes, elles sont invitées à rester dans les vestiaires des sections, ceci dans le but d'éviter une trop grande effervescence dans la salle de jeux.

## **2.2 Les besoins de l'enfant.**

### **Les repas et goûters.**

Le repas est un moment répondant à plusieurs besoins :

- Se nourrir.
- Apprentissage progressif vers l'autonomie.
- Moment d'échange et de partage entre enfants et/ou avec l'adulte.
- Vivre un moment de plaisir et de découverte sensorielle.

Les enfants sont invités à goûter tous les aliments. Les différents éléments du repas (entrée, plat, dessert) sont proposés simultanément. Ainsi, l'enfant est acteur de ce moment en lui permettant de répondre par lui-même, à son propre rythme, à son besoin d'alimentation et de découverte sensorielle.

C'est un moment de convivialité et de détente où l'enfant prend du plaisir et bénéficie d'un moment d'échange privilégié avec l'adulte, autour du plaisir de manger, de goûter et de partager.

Le rythme de chaque enfant est respecté, quel que soit son âge. Le professionnel qui l'accompagne dans ce temps fort, tient compte de ses besoins et de son autonomie. Ainsi, l'enfant est invité à se

servir, à débarrasser, à se nettoyer le visage... sous le regard bienveillant de la personne qui l'accompagne.

Les repas sont pris dans les bras de l'adulte ou dans un transat tant que l'enfant ne tient pas assis. Dès qu'il est en capacité de s'asseoir seul de façon autonome, il lui est proposé de partager son repas à table avec les autres.

L'aménagement et l'organisation des repas sont pensés pour maintenir un climat calme et détendu.

Si l'enfant est invité par l'adulte à goûter, les aliments ne lui seront cependant pas imposés et son appétit sera respecté.

Le goûter est aussi un moment fort de la journée. Cette collation permet aux enfants de faire une pause dans l'après-midi.

C'est aussi sur ce temps que peuvent avoir lieu les célébrations des anniversaires pour les 3 ans. C'est le seul anniversaire qui est fêté à la crèche. Ce choix de l'équipe est défini par le sens que cette festivité prend pour l'enfant et qui n'est pas nécessairement intégré pour les plus jeunes. Afin de faire sens, l'anniversaire ne sera fêté dans la structure qu'une fois déjà célébré à la maison. Si les parents amènent un gâteau, celui-ci doit être dans son emballage d'origine, non ouvert et permettant de conserver une traçabilité (pas de gâteau fait-maison). Un échange avec les professionnels permettra aux familles de déterminer ce qu'il est possible ou non de fournir à cette occasion, notamment afin de garantir les risques liés à l'ingestion d'aliments non adaptés.

Les repas et goûters sont confectionnés sur place par le cuisinier conformément aux normes d'hygiène en vigueur (HACCP), à partir de produits frais et majoritairement locaux. Les menus sont établis en concertation avec le service de restauration scolaire. Une nourriture diversifiée et adaptée à chaque âge est proposée aux enfants. En cas de régime alimentaire spécifique, un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place par les parents, la directrice, l'infirmière et le médecin de l'enfant.

La cuisinière a un rôle essentiel et contribue, de par son expérience et sa qualification, à la qualité du service fourni au moment du repas.

Des commissions « cuisine » permettent à l'équipe d'organiser des actions en lien avec la cuisinière, en cohérence avec les projets de la structure.

### **Les soins corporels et les changes.**

Le change est un moment privilégié d'échange entre l'enfant et le professionnel.

La salle de change est un espace qui doit rester un lieu d'intimité. Ainsi, il est demandé aux parents d'attendre qu'un change soit terminé, avant d'y entrer.

Au moment du soin, l'adulte respecte l'enfant dans son corps et son intimité. Avec douceur, chaque geste lui est expliqué, en particulier lors de soins ponctuels (prise de température, de médicament, soin d'une blessure).

L'infirmière est connue des enfants et est investie dans la prise en charge des soins et des administrations de traitements lorsqu'elle est présente sur la structure.

Le change debout (plutôt que sur la table à langer) peut être proposé aux enfants plus grands, qui marchent, en fonction de leur souhait. Cette méthode répond à un axe pédagogique d'accompagnement vers l'autonomie, vers l'acquisition de la propreté en permettant à l'enfant d'être acteur de ce moment.

### **L'acquisition de la propreté.**

C'est une étape importante vers l'autonomie. L'accompagnement de l'enfant dans cette acquisition se fait en concertation avec les parents.

Celle-ci est liée à la maturité physique, mais aussi à l'évolution psychoaffective. Tous les enfants n'acquièrent pas la propreté en même temps ou au même âge.

L'adulte accompagne l'enfant pendant cette période, sans exercer de pression (notamment à l'approche de l'école), tout en respectant son rythme. Il peut proposer les toilettes (ou le pot) mais ne l'imposera pas. L'enfant ne doit pas subir cette étape comme un conditionnement, mais en être l'acteur principal. Cette acquisition ne peut se faire que dans le respect total de l'enfant et de son évolution physiologique et psychologique.

### **Le sommeil et le repos.**

C'est un moment important nécessaire à la récupération physique et au bon équilibre de l'enfant.

Le sommeil est respecté. Ainsi, sauf situation particulière, les professionnels laissent l'enfant se réveiller naturellement.

La structure est équipée de plusieurs petites chambres.

L'enfant a la possibilité de dormir à n'importe quel moment de la journée dès qu'il en éprouve le besoin.

Les professionnels sont à l'écoute des signes de fatigue de chacun.

En règle générale, les plus grands dorment après le repas du midi.

Un temps calme avant l'endormissement leur est proposé. Ils sont invités à participer à la préparation à la sieste (déshabillage, prendre sa panier, doudou...) Ces rituels permettent de créer un climat sécurisant avant l'endormissement.

Afin d'accompagner vers l'autonomie, une chambre est équipée de couchages au sol pour certains enfants plus grands. Un professionnel y reste présent de l'endormissement jusqu'aux réveils échelonnés des enfants.

Si le besoin de l'enfant le nécessite un espace peut être aménagé dans la salle pour s'allonger, s'isoler, se reposer. Cette proximité avec l'espace de jeux peut parfois rassurer certains enfants.

## La sécurité affective.

Un environnement adapté et sécurisant, la mise en place de repères, dans le temps, dans l'espace et avec l'adulte permettent à l'enfant de s'épanouir et de se construire.

L'aménagement de l'espace est réfléchi pour répondre aux besoins et au rythme des enfants. L'équipe est en réflexion permanente pour adapter au mieux l'espace en fonction de leur évolution.

Différents univers (moteurs, jeux de construction, jeux symboliques...) sont aménagés pour que l'enfant puisse jouer seul ou accompagné.

Un espace sensoriel a été aménagé selon l'approche Snoezelen. Ce concept a pour but de proposer à l'enfant des possibilités d'explorations sensorielles (visuelles, sonores, tactiles...). Cet univers est pensé pour permettre une libre exploration dans un cadre assurant une sécurité psycho-corporelle.

La sécurité affective passe aussi par la construction de repères :

- des repères visuels : photos des enfants, des professionnels mais aussi photos des jeux et jouets pour que l'enfant puisse repérer leur emplacement.
- des repères temporels : mise en place de rituels au cours de la journée (accueils, temps du bonjour, chansons, jeux, activités...)

Par ailleurs, au quotidien, les règles et les limites sont posées et expliquées aux enfants. Elles sont sécurisantes et leur permettent de se construire de manière sécurisée et dans le respect de l'autre.

## Le doudou et la tétine :

Le doudou ou « objet transitionnel » est un objet rempli d'affectivité que l'enfant peut investir comme une ressource pour se sécuriser, s'apaiser. Sa présence rassurante va lui permettre de s'en détacher progressivement afin de s'autoriser à s'ouvrir à de nouvelles expériences, rencontres avec le monde extérieur. Cet objet a ainsi toute sa place à la crèche dans le processus de séparation avec le parent, il permet d'accompagner l'enfant dans cette transition entre la maison et Les Castellous.

Chacun étant différent et ne vivant pas les mêmes moments, ni avec la même intensité émotionnelle, nous reconnaissons donc l'enfant comme étant celui qui sait à quel instant et de quelle façon il a besoin de son doudou.

Ainsi, le doudou est en libre accès grâce aux casiers prévus à cet effet dans les salles de vie. L'enfant sait où le trouver et où le ranger en fonction de son besoin du moment.

Le vécu à la maison et au sein de la structure étant différent, l'investissement de cet objet au sein de ces deux espaces peut être très différencié et le besoin en collectivité peut parfois s'avérer plus intense.

En fonction des « activités » proposées (activité dirigée, jardin, repas...), l'équipe pourra inviter l'enfant à ranger son doudou. Les professionnels gardent cependant un regard individuel sur chaque situation en fonction du besoin particulier de chaque enfant.

Certains enfants n'ont pas d'objet transitionnel, mais ils peuvent créer un « espace transitionnel » sécurisant à travers une habitude par exemple (se toucher les cheveux...). Cet objet n'est donc pas obligatoire, c'est l'enfant qui détermine son propre besoin et son propre moyen de sécurité affective. Parfois cet « espace transitionnel » n'est pas identifié par l'adulte, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas pour l'enfant.

La tétine quant à elle possède un statut particulier et différencié de celui du doudou. En effet, la tétine répond à un besoin de succion du nouveau-né. Or, celui-ci intervient jusqu'à l'âge de 4 mois seulement, il s'agit ensuite d'une habitude rassurante.

La succion étant une activité en elle-même pour le jeune enfant, elle peut le limiter dans ses découvertes. Lors de l'acquisition du langage elle peut également être source de difficulté.

Ainsi l'équipe encourage l'enfant à retirer sa tétine pour parler et l'invite le plus possible à la ranger pour ne l'avoir que ponctuellement, en réponse à un besoin particulier (sommeil, fatigue, maladie, chagrin...)

### Le portage physiologique :

Aux Castellous l'équipe intègre le portage physiologique des enfants dans ses axes pédagogiques. Il s'agit d'un projet travaillé en équipe pour lequel les professionnels de la structure ont été formés.

Le portage physiologique est le fait de porter un bébé (jeune enfant) dans le respect du fonctionnement de son corps. Il respecte au maximum la posture naturelle de l'enfant en fonction de son âge, de son tonus, de son éveil...

Pour cela il existe différents moyens de portage respectant le développement de l'enfant : écharpes tissées, slings, mei-tai, préformés physiologiques...

Le portage physiologique répond au besoin de sécurité affective de l'enfant, il favorise ainsi le développement de sa confiance en soi nécessaire à la capacité future à explorer le monde (« avant de pouvoir se détacher il faut d'abord avoir pu bien s'attacher »).

### L'autonomie.

Chaque enfant acquiert de l'autonomie à son rythme. L'adulte l'accompagne dans ses différentes phases d'apprentissage : la marche, le langage, manger seul, la propreté, l'habillement et le déshabillage...

La présence et l'attention bienveillante des professionnels permettent de rassurer et d'accompagner l'enfant dans ses acquisitions.

L'adulte va accompagner le parent et son enfant lors des séparations.

Le professionnel va laisser l'enfant évoluer à son propre rythme.

La régression peut faire partie de l'apprentissage de l'autonomie. L'équipe est là pour lui donner confiance en lui et en ses capacités.

Le respect de l'enfant passe aussi par le respect de son corps. Ainsi, l'équipe pratique la motricité libre. Cette approche consiste à laisser libre cours aux mouvements spontanés de l'enfant sans lui imposer

une posture qu'il n'a pas encore acquise. Le projet de la structure est fondé sur un accompagnement au quotidien de l'enfant tout en respectant les différents stades de développement qu'il acquiert par lui-même. Le bébé a de nombreuses compétences innées qu'il va développer afin de découvrir le monde qui l'entoure. Faisons lui confiance !

## **2.3 La découverte du monde qui l'entoure.**

### **Découvrir et jouer en extérieur.**

La crèche dispose d'un espace extérieur composée d'une cour, d'un jardin et d'un verger.

L'équipe propose régulièrement des moments de jeux en extérieur. En effet, les bienfaits du contact avec la nature et les expérimentations faites dans cet environnement répondent au besoin de découverte sensorielle du jeune enfant, ainsi qu'à sa curiosité naturelle du monde qui l'entoure.

Tout en jouant et en explorant, l'enfant découvre la faune et la flore de l'environnement dans lequel il grandit.

### **Les activités et jeux libres.**

C'est par le jeu que l'enfant se construit.

Les espaces de vie ont été pensés pour qu'il puisse s'épanouir et découvrir le monde qui l'entoure.

Certains jeux entretiennent l'imagination, la création, d'autres favorisent la communication verbale, l'imitation des adultes, l'apprentissage de la socialisation.

Mais qu'il soit libre ou dirigé, le jeu permet une relation avec autrui, et donc demande le respect de l'autre. Ce qui implique un certain nombre de règles, nécessaires à la construction harmonieuse de la personnalité de l'enfant.

Les différentes activités encadrées, sont proposées sans aucune obligation ni nécessité de production.

Il est important de ne pas faire à la place de l'enfant et de respecter l'œuvre de chacun.

L'activité est un moment de découverte, de plaisir et un instant privilégié avec l'adulte.

« Apprends-moi à faire tout seul » est la doctrine mise en place au sein de la structure.

Afin d'offrir à l'enfant des propositions vers lesquelles il sera libre de se diriger en fonction de ses besoins du moment, l'équipe a pensé les espaces selon le concept de l'itinérance ludique, à l'échelle de chaque section et entre celles-ci lors des temps d'ouverture de portes entre les espaces.

Chaque mois, une journée « sans jouets, mais pas sans jouer » est proposée. Les jouets manufacturés sont alors rangés à la faveur d'éléments de récupération avec lesquels les enfants vont pouvoir explorer, détourner... La relation à l'autre et l'imaginaire prennent alors une place importante dans leurs expérimentations. Pour l'enfant tout est jeu !

### La notion d'adulte phare :

A la différence des phares en mer, les professionnels sont des phares qui se déplacent et qui éclairent uniquement devant eux.

Si l'adulte n'est pas entièrement disponible physiquement et psychologiquement (occupé à d'autres tâches que celle d'observer l'enfant), s'il est donc un « phare éteint » ou un « phare clignotant » (qui se déplace beaucoup), cela peut générer pour l'enfant un sentiment d'insécurité pouvant se traduire par des pleurs ou une grande agitation motrice.

A l'inverse, si l'adulte est un « phare posé et éclairé », observant, sans nécessairement intervenir, les enfants bénéficieront d'une plus grande sécurité affective, nécessaire à leur besoin d'exploration. Ainsi, la place de l'adulte phare dans les différentes zones, son visage bienveillant et son regard sécurisant permettent d'éclairer les espaces afin que l'enfant s'autorise à découvrir les différentes propositions de jeux et de découvertes qui lui sont offertes.

### La relation avec l'adulte :

Grâce à l'écoute et à l'observation, le professionnel laisse une grande liberté dans le choix des jeux et activités. Il privilégie une prise en charge d'un petit groupe en activité dirigée, sans jamais imposer, en respectant le rythme de développement de chacun.

La relation avec l'adulte s'établit de différentes façons : par le regard, la parole, les gestes, les attitudes. L'important est de trouver un moyen de communication en fonction de l'âge de l'enfant et de ses possibilités.

Un de ces moyens mis en place aux Castellous est la communication gestuelle associée à la parole. Cette proposition, sans vouloir être un apprentissage de la langue des signes, permet à l'équipe d'avoir à disposition un outil ludique et bienveillant pour l'enfant. L'adulte signe quelques mots clés en lien avec les besoins et émotions de l'enfant. Ce projet a pour but de donner à l'enfant la possibilité d'un autre mode d'expression et de communication, sans pour autant impacter le développement du langage oral. Ainsi, il est offert à l'enfant, y compris très jeune (parfois avant l'apparition du langage oral), la possibilité d'être acteur de sa communication à l'autre et de pouvoir exprimer ses besoins, ses envies, ses émotions...

Le parent est invité par l'équipe (partage de comptines signées, livret des principaux signes...) à découvrir ce mode de communication afin que celui-ci puisse être mis en place à la maison, si la famille le souhaite, et ainsi faire du lien avec le vécu de l'enfant à la crèche.

### L'approche artistique et culturelle.

Différents intervenants accueillis au sein des Castellous permettent d'ouvrir l'univers des enfants à des propositions artistiques, culturelles, sportives.

Par ailleurs, les professionnelles se forment régulièrement à diverses thématiques. Certaines de ces formations, ainsi que les sensibilisations de chacune, permettent ensuite à l'équipe de se saisir de projets permettant de proposer des temps de sensibilisation artistique aux enfants (ateliers danse, musique...)

## L'égalité garçon / fille.

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers ce qui suscite leur intérêt, sans être freinés dans leur développement.

Les professionnels veillent à lutter contre les stéréotypes. Cela se traduit au niveau de l'aménagement de l'espace, dans les activités proposées et dans le choix des jouets et des livres. Ainsi, chaque espace de jeu, chaque proposition faite aux enfants sont ouvertes à tous, sans distinction de genre.

Cela se traduit également dans la communication mise en place auprès des enfants, dans les postures professionnelles. Ainsi, les professionnels veillent à ne pas avoir des attentes différentes selon les représentations généralement attribuées à chaque genre.

## **2.4 La rencontre avec le monde extérieur.**

La structure s'ouvre sur la ville et différents partenaires.

### Les sorties :

Des poussettes sont à disposition pour faire des balades avec les enfants.

Des sorties en « mini-bus » sont aussi organisées plusieurs fois dans l'année, pour divers projets ainsi que pour se rendre régulièrement au gymnase où une éducatrice sportive propose des parcours moteurs.

Ces sorties ne sont possibles que sur autorisation parentale à remplir au moment de l'inscription.

### Les passerelles :

Des passerelles sont organisées au mois de juin de chaque année avec les écoles et le centre de loisirs.

### Les intervenants à la crèche :

La ville de Guérande possède une médiathèque et une ludothèque municipales. Un agent de la médiathèque vient régulièrement aux Castellous raconter des histoires pour petits et grands. De même, un agent de la ludothèque intervient auprès des enfants pour leur faire découvrir de nouveaux jeux.

## **2.5 La place des familles.**

L'équipe se met à disposition des familles pour répondre à leurs interrogations.

Pour assurer un accueil de qualité, l'équipe :

- Se montre à l'écoute.
- Fait preuve d'empathie.
- Respecte et reconnaît le parent en tant que premier éducateur de son enfant.
- Accompagne le parent grâce au partage de connaissances professionnelles.

D'autre part, les parents sont invités à rentrer dans l'espace de vie et à faire la démarche d'accompagner leur enfant jusqu'à un professionnel qui pourra l'inviter à se rapprocher et à se mettre à sa hauteur et celle de l'enfant.

L'équipe travaille au quotidien en collaboration avec les parents pour un accompagnement cohérent et ajusté aux besoins de l'enfant.

Les parents sont encouragés à participer à la vie de la structure. Ainsi, à différentes occasions, lors de temps conviviaux, festifs... les familles sont invités à partager des instants de vie au sein de la structure avec leur enfant, en compagnie des professionnels (cafés parents, fête de fin d'année, semaine de la petite enfance...). Ces moments d'échanges entre les parents ou avec l'équipe sont un moyen de se rencontrer, de créer des relations dans un esprit de détente et de plaisir.

## **2.6 Les projets.**

Régulièrement sont mis en place des projets à court ou long terme. Ceux-ci sont un fil rouge permettant aux professionnels de proposer une prise en charge pensée en équipe, afin de proposer un accueil adapté aux besoins des enfants et des familles.

Les différents projets sont détaillés sous forme de « fiches projets » à destination de l'équipe et une communication est faite à destination des familles.

## **3 – PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE.**

Le projet social et de développement durable précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de la structure et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

### **3.1 Environnement social et partenaires extérieurs.**

Au-delà de sa fonction de mode de garde, la crèche Les Castellous joue un rôle important de prévention sociale (soutien à la parentalité, intégration des familles dans leur environnement social) face à l'évolution des modes de vie.

La crèche est implantée dans un lotissement, à proximité de résidences à caractère social légèrement excentrée de l'intra-muros.

#### **Le territoire.**

La ville de Guérande, d'une superficie de 81.44km<sup>2</sup>, est une commune située dans le département de la Loire-Atlantique. Elle appartient à la communauté d'agglomérations CAP Atlantique.

La commune de Guérande dispose de différents équipements sociaux au sein de son territoire :

- Un Centre Communal d'Action Sociale
- Une antenne de la Protection Maternelle et Infantile
- 4 écoles publiques et 4 écoles privées
- Un centre de loisirs municipal
- Des accueils périscolaires et restaurations scolaires municipaux
- Un accueil 10 / 14 ans municipal
- Une école des sports municipale
- Un centre culturel intégrant une médiathèque et ludothèque municipales
- Une crèche à gestion associative au sein de laquelle la commune bénéficie de 10 places pour la population guérandaise
- Trois Maisons d'Assistantes Maternelles
- Une micro-crèche à gestion privée
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (géré par la communauté d'agglomérations)
- Un foyer logement et plusieurs établissements d'hébergements senior
- ...

Par ailleurs, la commune de Guérande compte de nombreuses associations éducatives, sportives, culturelles, solidaires ... qui contribuent au maintien des liens sociaux entre les habitants.

## Histoire :

Le véritable « âge d'or » de Guérande se situe au Moyen Âge. À la fin du 15<sup>e</sup> siècle, la commune regroupe 4 000 habitants, ce qui en fait la deuxième ville du comté nantais, après Nantes, qui compte alors 14 000 habitants. C'est de cette époque que date l'essentiel de l'enceinte urbaine. Protégée par ses remparts, Guérande s'affirme dès le Moyen Âge comme la « ville centre » de la Presqu'île.

L'enceinte fortifiée de Guérande est l'une des mieux conservées de France et la plus complète de Bretagne. Sur la base de vestiges plus anciens, l'enceinte urbaine date essentiellement du 15<sup>e</sup> siècle. Six tours et quatre portes ponctuent ses 1 300 m de courtines. Elle est un remarquable témoignage de l'adaptation rapide de l'architecture militaire à l'apparition de l'artillerie. La Porte Saint-Michel et les remparts ont été classés monuments historiques dès 1877.

Terre de sel et de granit, Guérande accueille environ 1,5 million de visiteurs par an. Les marais salants de Guérande, site protégé, sont exploités sur 1 400 hectares selon des techniques de production millénaires respectant l'environnement.

Le bassin de Guérande est devenu officiellement " Site classé " en 1996. Le négoce de la production mise sur la qualité du « Sel de Guérande », validée par un " Label Rouge " obtenu en 1991.

L'événement culturel majeur est incontestablement la Fête Médiévale qui attire plus de nombreux visiteurs.

## Population :

Les tableaux de l'INSEE présentés ci-dessous indiquent l'évolution de la population guérandaise au fur et à mesure des années, dans sa proportion globale et dans le détail par catégories d'âges.

*L'actualisation de ces données est disponible sur le site de l'INSEE.*

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	6 499	7 644	9 140	11 665	13 603	15 534	16 294	16 151
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	79,8	93,9	112,2	143,2	167,0	190,7	200,1	198,3

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	15 534	100,0	16 294	100,0	16 151	100,0
0 à 14 ans	2 876	18,5	2 888	17,7	2 240	13,9
15 à 29 ans	2 428	15,6	2 294	14,1	2 192	13,6
30 à 44 ans	2 908	18,7	2 642	16,2	2 364	14,6
45 à 59 ans	3 591	23,1	3 802	23,3	3 738	23,1
60 à 74 ans	2 555	16,4	3 123	19,2	3 891	24,1
75 ans ou plus	1 176	7,6	1 546	9,5	1 727	10,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Depuis plusieurs années, comme sur l'ensemble du territoire national, les familles font face à d'importantes évolutions :

- Séparations de couples
- Familles monoparentales
- Disparités sociales
- ...

La crèche a notamment pour vocation d'accompagner l'enfant afin qu'il puisse se construire en développant sa confiance en lui et ses comportements socialisants, dans le respect de sa situation et quelle que soit celle de sa famille.

### **Les partenaires.**

La crèche Les Castellous est en relation avec différents partenaires afin de proposer différents projets visant à l'éveil et à l'ouverture sur le monde du jeune enfant :

- Les élus, qui définissent la politique du jeune enfant sur le territoire
- Les services de la ville (sport, ludothèque, médiathèque, RPE, restauration collective...) afin de proposer des actions d'éveil, sportives, culturelles...
- Les écoles afin de proposer des passerelles en fin d'année
- Les services de Département (Protection Maternelle et Infantile) et de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de proposer un accueil aux familles en difficulté bénéficiant d'un accompagnement
- La Caisse d'Allocations Familiales afin que la structure puisse bénéficier d'un support technique et financier
- Les personnels médicaux ou paramédicaux afin de travailler en collaboration sur la prévention, les dépistages, les adaptations nécessaires en fonction de l'état de santé des enfants...
- Les organismes de formations ou d'insertion professionnelle afin de proposer l'accueil de stagiaires ou sein de l'établissement.

## **3.2 Participation des familles à la vie de l'établissement.**

L'équipe travaille au quotidien en collaboration avec les parents pour un accompagnement cohérent et ajusté aux besoins de l'enfant.

A différentes occasions, les parents sont invités à partager des moments de vie de la structure dans un environnement convivial.

## **3.3 Les actions de soutien à la parentalité.**

Dans sa relation aux familles, la crèche prend en considération les enjeux de prévention sociale dont elle est un des acteurs, notamment dans l'accompagnement qu'elle peut mettre en place afin de favoriser la construction du lien parent – enfant.

La structure est pensée comme un espace de soutien aux familles, que ce soit dans une perspective facilitant la vie professionnelle des parents, ou dans l'accompagnement à la fonction parentale. Différentes actions en faveur du soutien à la parentalité sont proposées :

- Temps festifs et conviviaux à divers moments de l'année afin de proposer un espace de rencontres et d'échanges avec les professionnels de l'équipe
- Cafés et goûters parents afin de favoriser les interactions entre les familles
- Affichages thématiques sur divers sujets en relation avec le développement de l'enfant
- Bibliothèque pédagogique afin que les familles puissent emprunter gratuitement à la crèche des ouvrages traitant de thématiques parentales, éducatives, de développement de l'enfant...
- ...

### **3.4 L'accueil inconditionnel pour tous.**

L'accueil inconditionnel est un droit universel pour tout enfant, quelle que soit la situation de ses parents, garantissant équité, égalité, neutralité et laïcité.

L'accueil des familles est pensé de façon à respecter les individualités, dans le respect des contraintes de la collectivité.

La direction veille donc à accueillir les familles sans condition de ressource, d'emploi, de culture et de santé afin de garantir l'égalité des chances.

La tarification étant calculée selon un taux d'effort (support financier de la CAF via la Prestation de Service Unique), cela permet d'être au plus juste pour la facturation aux familles.

Par ailleurs, des modalités particulières d'accueil sont prévues afin de pouvoir proposer aux familles, des places d'urgence répondant à des besoins de garde imprévisibles et immédiats. Ce mode d'accueil reste toutefois exceptionnel et limité dans le temps.

### **3.4 La démarche en faveur du développement durable.**

**La crèche étant un lieu d'accueil et de co-éducation avec les familles, il apparaît important d'y valoriser les projets visant à plus d'éco-citoyenneté.**

**La commune de Guérande est d'ailleurs engagée dans une démarche autour des éco-gestes.**



Au sein de la structure le développement durable est illustré par diverses actions :

- **En cuisine :**
  - La vaisselle est sans plastique (verre trempé).
  - Les repas sont préparés sur site, majoritairement à partir de produits frais, locaux et bio, en fonction de leur disponibilité.
  - Les quantités de nourriture sont adaptées aux besoins des enfants pour limiter le gaspillage.
  - Le matériel à usage unique est limité (ex : utilisation de gobelets réutilisables pour les cafés-parents)
  - Les professionnels sont sensibilisés au tri sélectif.

- **En lingerie :**
  - Utilisation de sur-chaussures lavables en tissu au lieu des sur-chaussures en plastique à usage unique.
  - Utilisation de serviettes et de gants de toilette pour les changes des enfants au lieu de cotons jetables.
  
- **Dans les bureaux :**
  - Les impressions sur papier sont limitées et nous favorisons les impressions recto-verso.
  - Nous ré-utilisons les feuilles déjà imprimés sur une face afin de servir de brouillons.
  - Les impressions couleurs sont limitées à la faveur du noir et blanc.
  
- **A destination des enfants et des familles :**
  - Nous proposons tous les mois aux enfants une journée sans jouets manufacturés (journée sans jouet, mais pas sans jouer). Les propositions se font alors autour de matériaux recyclés. Au besoin, les parents sont sollicités afin de nous amener des emballages, des cartons... Ces journées sont annoncées aux familles. Cela permet de s'ouvrir (adultes comme enfants) à une autre vision des supports de jeu possibles, où le développement de l'imaginaire prend toute sa place.
  - La structure dispose d'un verger permettant ainsi la récolte et consommation de fruits, préparés par la cuisinière. Ce lieu permet une approche environnementale pour l'enfant ainsi que sa famille en plantant, arrosant, cueillant... Les parents sont également sollicités à cette occasion, notamment en partageant avec nous des graines ou des plants...

Nous sommes conscients de la nécessité d'offrir aux enfants de nouveaux modèles, plus vertueux envers l'environnement, afin de préserver notre planète. Ainsi d'autres projets viendront sûrement éclore à l'avenir et ceux existants viendront certainement s'étoffer.

## **CONCLUSION.**

Dans un souci d'amélioration de la qualité d'accueil, ce projet d'établissement est voué à être modifié en fonction des évolutions du contexte et des pratiques professionnelles.

Ainsi, il ne s'agit pas d'un écrit figé, bien au contraire. Afin qu'il soit un réel support de travail pour l'équipe, celui-ci devra être ré-évalué régulièrement afin de proposer d'éventuelles modifications.

Il est un socle commun essentiel à la cohésion et la cohérence des pratiques professionnelles. Pour ces raisons, il a été le fruit d'un intense travail de réflexion d'équipe.

La direction de la structure est garante de l'application de ce projet au sein de la crèche.

# ANNEXE.



## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

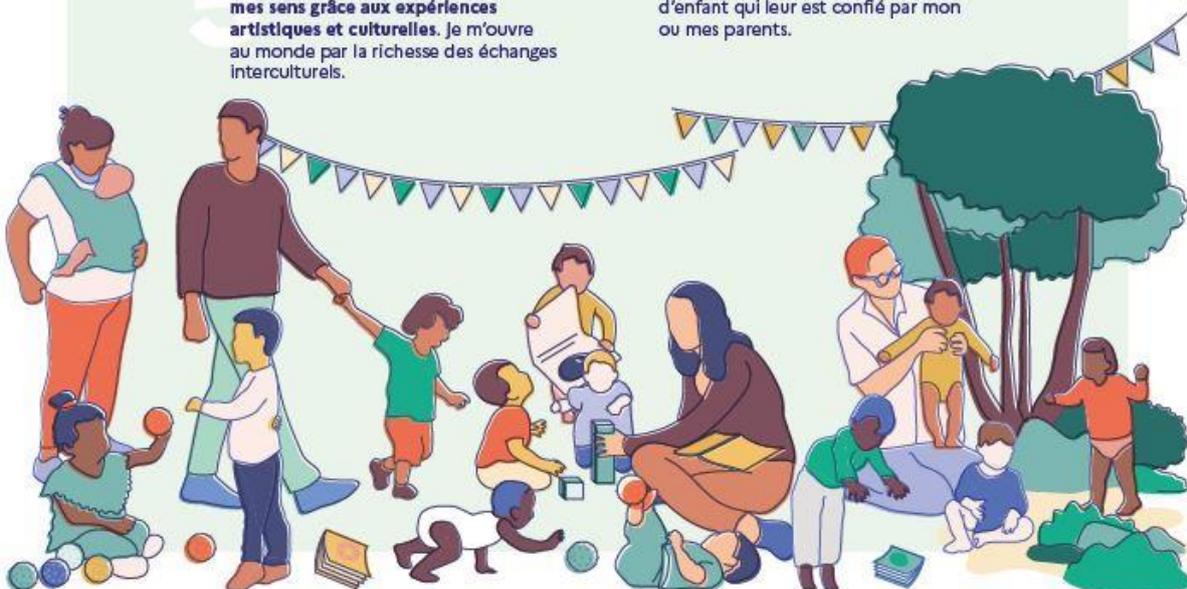
6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fil·le ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 **J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.